



## Commissariat général au développement durable

# Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2018

SEPTEMBRE 2019

Hors tarif social, le prix moyen du gaz naturel pour les ménages français augmente de 6,4 % en 2018. Cette hausse s'explique notamment par celle des prix du gaz sur les marchés internationaux et par l'augmentation de la taxation du carbone début 2018. En moyenne, les ménages français paient le gaz plus cher que ceux du reste de l'Union européenne, où les prix présentent toutefois une variabilité importante entre pays.

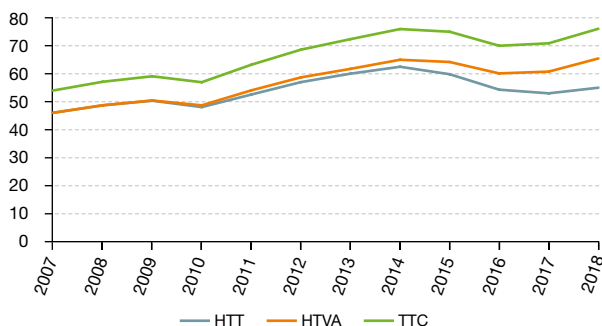
Pour les entreprises, le prix hors TVA du gaz augmente de 8,0 % en 2018 mais reste inférieur à son pic de 2013. Les entreprises consommant les plus gros volumes bénéficient de prix sensiblement plus bas que les petits consommateurs et cet écart tend à s'accroître. Le prix du gaz pour les entreprises en France est supérieur à la moyenne européenne mais plus bas que celui observé dans les pays d'Europe du Nord.

### LE PRIX MOYEN DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS AUGMENTE EN 2018, IMPULSÉ PAR DES HAUSSES DE TAXES ET DES PRIX DE GROS

En 2018, le prix moyen TTC du gaz naturel sur le marché résidentiel en France s'élève à 76 €/MWh PCS, en progression de 7,7 % par rapport à 2017 (*graphique 1*). La suppression du

**Graphique 1 : évolution du prix du gaz naturel pour les ménages en France**

En €/MWh PCS



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

tarif spécial de solidarité, remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le chèque énergie, contribue toutefois à environ 15 % de cette hausse (*voir encadré*). Hors tarif spécial de solidarité, l'augmentation du prix du gaz est ainsi ramenée à 6,4 %. La composante hors toutes taxes du prix est responsable d'un peu moins du tiers de cette évolution, la fiscalité expliquant le reste.

Le prix moyen HTT pour les ménages s'élève à 55 €/MWh PCS en 2018. Il augmente de 4,1 %, y compris tarif spécial de solidarité et de 2,7 % après neutralisation de l'effet de ce dernier. La majeure part de ce prix HTT est constituée des coûts d'approvisionnement et de commercialisation (composante « fourniture » comprenant aussi les coûts du stockage), qui représentent 32 €/MWh PCS (*graphique 2*). La part complémentaire du prix HTT, qui s'élève à 23 €/MWh PCS, correspond au coût d'acheminement. Ce coût est imputable à l'utilisation du réseau de distribution, payé via l'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD) et géré par GRDF ou les entreprises locales de distribution (et pouvant varier suivant le lieu de consommation), pour 18 €/MWh PCS, soit 23 % du prix TTC, et à celle du réseau de transport, payé via l'accès des tiers aux réseaux de transport (ATRT) et géré par GRTgaz et Teréga, pour 5 €/MWh PCS, soit 7 % du prix TTC.

La hausse du prix HTT en 2018 (hors tarif spécial de solidarité) est liée à celle des prix du gaz sur les marchés internationaux, qui s'est notamment traduite par une augmentation importante des tarifs réglementés de vente (TRV) en fin d'année. Cette augmentation n'apparaît toutefois que partiellement retranscrite dans les prix observés ici car il peut y avoir un certain décalage temporel entre les prix facturés et les barèmes des tarifs, en raison des systèmes de facturation par acomptes et régularisations (*voir méthodologie*).

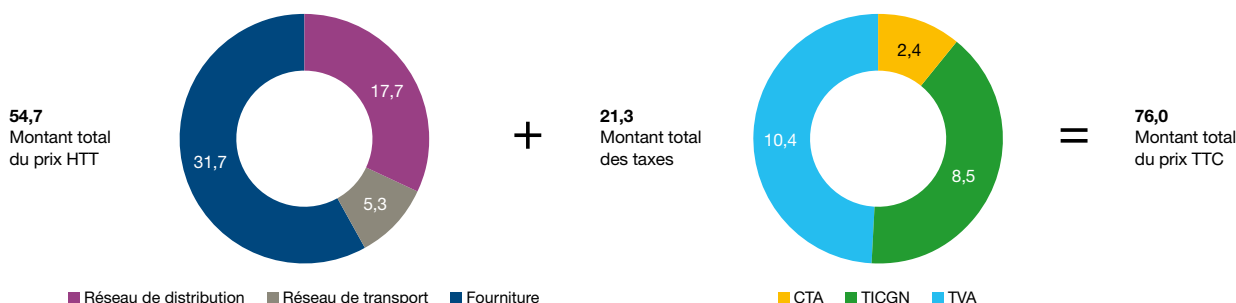
Les taxes, hors TVA payées par les ménages, représentent quant à elles 11 €/MWh PCS en 2018. Elles ont fortement augmenté depuis 2014 et en particulier de 35 % par rapport à 2017. Cette hausse est imputable à la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), dont le taux est passé de 5,88 à 8,45 €/MWh PCS au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en raison de la montée en charge de la composante carbone intégrée aux accises énergétiques. À la TICGN s'ajoute la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), qui s'élève en moyenne à 2 €/MWh en 2018. La TVA, dont le taux est stable entre 2017 et 2018, représente 10 €/MWh PCS.

## Le remplacement du tarif spécial de solidarité par les chèques énergie conduit à une hausse faciale du prix du gaz naturel

Jusqu'en 2017, les ménages précaires pouvaient bénéficier d'une réduction sur leurs factures de gaz, dite «tarif spécial de solidarité» (TSS). Dans le cadre d'une réforme de soutien aux ménages en situation de précarité énergétique, ce tarif ainsi que le «tarif de première nécessité», dispositif analogue pour l'électricité, ont été remplacés par le chèque énergie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le chèque énergie n'est pas spécifiquement ciblé sur le gaz. Sa valeur dépend du niveau de revenus et de la composition du ménage. Il peut être utilisé par les ménages comme moyen de paiement des factures d'énergie du logement (indépendamment de l'énergie utilisée pour le chauffage), mais aussi pour financer des dépenses de rénovation énergétique. Comme le chèque énergie ne se traduit pas, à la différence du TSS, par une réduction du prix du gaz, cette réforme a pour effet d'augmenter facialement le prix du gaz entre 2017 et 2018. D'après la Commission de régulation de l'énergie (CRE), en 2017, le montant des réductions des factures de gaz naturel liées au TSS s'est élevé à 87,7 millions d'euros. Le montant des chèques énergie émis en 2018 s'est, quant à lui, élevé à 540 millions d'euros. En ajoutant le montant du TSS aux montants facturés tels que mesurés par l'enquête transparence des prix, on estime que le prix HTT que l'on aurait observé en l'absence de TSS se serait élevé à 53,3 €/MWh PCS en 2017, contre 52,6 €/MWh PCS réellement observé, soit une hausse de prix entre 2017 et 2018 hors TSS de 2,7 %, contre une hausse réellement observée de 4,1 %. L'évolution du prix TTC est, quant à elle, ramenée de 7,7 % à 6,4 %, lorsqu'on neutralise l'effet du TSS.

Graphique 2 : décomposition du prix TTC du gaz naturel pour les ménages en France en 2018

En €/MWh PCS



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

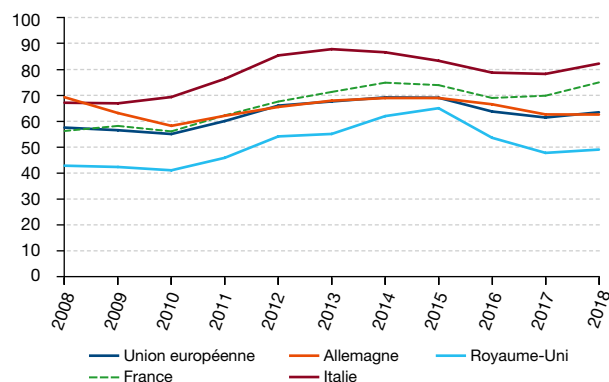
## LES MÉNAGES FRANÇAIS PAIENT LE GAZ PLUS CHER, EN MOYENNE, QUE CEUX DU RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2018, le prix moyen TTC du gaz sur le marché résidentiel s'élève à 64 €/MWh PCS dans l'Union européenne. La France, avec un prix supérieur de 19 %, se classe au 19<sup>e</sup> rang (sur 25 États membres) par ordre croissant de prix (graphique 3). Le gaz est notamment moins cher pour les ménages au Royaume-Uni (50 €/MWh PCS), pays producteur de gaz, en Allemagne (63 €/MWh PCS) et dans tous les pays d'Europe de l'Est. Le prix payé par les ménages est en revanche plus élevé dans la plupart des pays d'Europe du Sud et du Nord, notamment en Espagne (76 €/MWh PCS), en Italie (83 €/MWh PCS) et en Suède (122 €/MWh PCS), où le prix domestique du gaz naturel est le plus élevé de l'Union européenne.

Les écarts entre pays s'expliquent à la fois par les coûts de fourniture (en fonction notamment de la distance aux pays producteurs), de ceux d'acheminement (pouvant dépendre de

Graphique 3 : évolution du prix TTC du gaz naturel pour les ménages dans l'Union européenne

En €/MWh PCS



Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

## Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2018

l'âge du réseau, de sa taille rapportée au niveau de la consommation, etc.) ainsi que de la fiscalité. La France est ainsi pénalisée par un certain éloignement de ses principaux pays fournisseurs (Norvège, Russie, Pays-Bas, Algérie, Nigéria, Qatar) ainsi que par des coûts d'acheminement relativement élevés du fait d'une densité et d'une consommation de gaz par habitant plus faibles que la moyenne européenne. Le prix hors toutes taxes en France est ainsi 16 % plus élevé que dans l'ensemble de l'Union européenne. Par ailleurs, les taxes totales en France, 21 €/MWh PCS en 2018, sont supérieures de 25 % à la moyenne européenne. Elles sont aujourd'hui plus élevées qu'au Royaume-Uni (5 €/MWh PCS), en Espagne (16 €/MWh PCS) et en Allemagne (16 €/MWh PCS) mais moins qu'en Italie (29 €/MWh PCS) et en Suède (52 €/MWh) notamment.

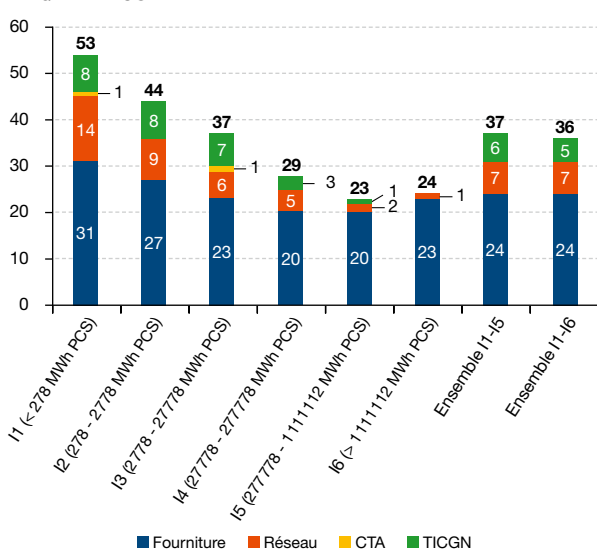
### LE PRIX DU GAZ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES EST D'AUTANT PLUS BAS QUE LEUR CONSOMMATION EST ÉLEVÉE

Les entreprises françaises paient le gaz à un prix moyen hors TVA de 36 €/MWh PCS en 2018 (graphique 4). Ce prix se compose de 66 % de coût de fourniture (y compris commercialisation et stockage), 18 % de coût d'acheminement et 15 % de taxes. La taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) représente 94 % de ces dernières et la contribution au tarif d'acheminement (CTA), 6 %. Le coût d'acheminement est, quant à lui, imputable à 42 % au réseau de transport et 58 % au réseau de distribution.

Le prix moyen masque une forte hétérogénéité selon le niveau de consommation des entreprises. Les moins consommatrices paient plus du double par rapport aux plus consommatrices. Ces dernières ont davantage de pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs. Elles peuvent aussi bénéficier, sous certaines conditions, d'un taux réduit de TICGN et enfin supportent de moindres coûts d'acheminement. Une réduction des tarifs

#### Graphique 4 : décomposition du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France en 2018

En €/MWh PCS



Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle I1 à I6, définies par le règlement européen sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité.  
Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

d'utilisation des réseaux de transport et de distribution est en outre accordée aux entreprises, dites «gazo-intensives», qui consomment au moins 4 kWh de gaz par euro de valeur ajoutée et dont le secteur est ouvert à la concurrence internationale.

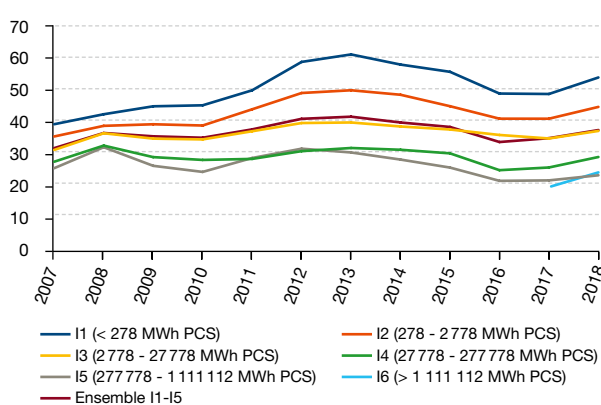
### LE PRIX MOYEN PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES AUGMENTE EN 2018

Après avoir déjà crû de 4,0 % en 2017, le prix moyen hors TVA payé par les entreprises françaises (celles consommant moins de 1 111 GWh PCS par an) augmente de 8,0 %, en 2018, pour atteindre 37 €/MWh PCS (graphique 5). Les taxes contribuent pour 43 % à cette hausse tandis que le prix HTT augmente de 5,3 %, dans un contexte de forte augmentation du prix de gros. Le prix hors TVA reste toutefois inférieur à son pic atteint en 2013 (41 €/MWh PCS). Malgré la hausse des taxes, il avait en effet très fortement décliné entre 2013 et 2016, principalement sous l'effet d'une forte baisse du prix de gros liée au développement du gaz de schiste, à la chute des cours du pétrole et au faible développement économique en Europe et en Asie.

Par ailleurs, les écarts de prix entre les entreprises les plus consommatrices et les autres tendent à s'accroître, notamment sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour limiter les prix payés par les entreprises fortement consommatrices. Entre les entreprises consommant moins de 0,3 GWh PCS, et celles consommant de 278 à 1 111,1 GWh PCS, l'écart de prix a plus que doublé entre 2007 et 2018, passant de 13 €/MWh PCS à 31 €/MWh PCS.

#### Graphique 5 : évolution du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France par niveau de consommation

En €/MWh PCS



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

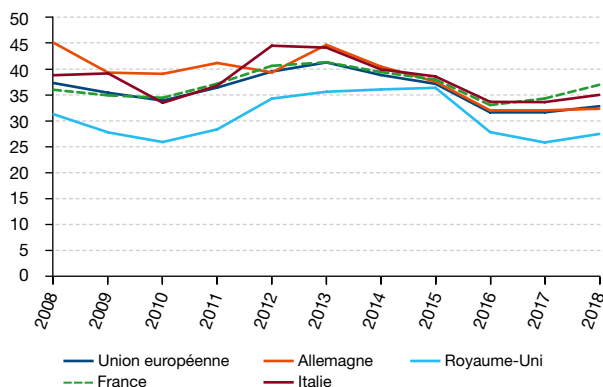
### LES ENTREPRISES PAYENT LE GAZ PLUS CHER EN FRANCE QUE DANS LE RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

Les entreprises françaises paient un prix (hors TVA) supérieur de 13 % à ceux pratiqués, en moyenne, dans l'Union européenne (sur le champ des entreprises consommant moins de 1 111,11 GWh PCS par an) - (graphique 6). Le gaz naturel consommé à des fins professionnelles est notamment plus cher en France (37 €/MWh PCS) qu'au Royaume-Uni (27 €/MWh PCS par an), en Espagne (31 €/MWh PCS), en Allemagne (32 €/MWh PCS) et en Italie (35 €/MWh PCS). À l'inverse, les prix pratiqués dans les pays d'Europe du Nord, sont plus élevés qu'en France, le maximum étant atteint en Finlande (55 €/MWh PCS).

L'écart de prix hors TVA entre la France et l'Union européenne est lié à la fois à un prix HTT et à des taxes supérieurs en France (respectivement + 9 % et + 43 %). Les taxes ont augmenté beaucoup plus rapidement en France que dans l'Union européenne ces dernières années. Cette évolution des taxes est principalement responsable de la divergence entre les prix HTVA observés en France et dans l'Union européenne, qui, jusqu'en 2015, restaient assez proches.

### Graphique 6 : évolution du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises dans l'Union européenne

En €/MWh PCS



Champ : entreprises consommant moins de 1 111,11 GWh PCS par an.  
Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité; Eurostat

## MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité.

Le gaz consommé par les centrales thermiques pour la production d'électricité seule ou la production cogénérée d'électricité et de chaleur est exclu du champ du règlement ainsi que le gaz consommé pour un usage non énergétique. Le règlement classe par ailleurs les chaufferies collectives d'immeubles résidentiels dans le champ non résidentiel, ce qui constitue une différence avec la publication du *Bilan énergétique de la France* et explique les écarts de prix entre ces deux publications pour le secteur résidentiel.

Le champ géographique de l'enquête française est la France métropolitaine. Chypre et Malte ne disposent pas de réseaux de gaz naturel. La Finlande ne communique pas les

prix du gaz naturel relatifs à la consommation résidentielle, qui est très faible.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire du gaz par tranche de consommation.

Pour la France, depuis 2017, le prix annuel est directement estimé à partir des données annuelles renseignées par les fournisseurs alors que jusqu'en 2016, il était calculé comme la moyenne des prix semestriels. L'enquête fournit également les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes, en détaillant ces dernières ainsi que le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport. Les coûts de commercialisation, du stockage et d'utilisation des terminaux méthaniers sont inclus dans la composante « fourniture » du prix. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix.

Il peut y avoir un certain décalage temporel entre les barèmes des TRV ou des offres de marché affichés par les fournisseurs et les prix issus de cette enquête. Les montants renseignés par les fournisseurs peuvent en effet reposer sur des factures d'acomptes dans les cas où la facture de régularisation n'a pas encore été émise.

Eurostat publie des résultats semestriels par tranche de consommation pour tous les pays de l'UE sur son site [ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database](http://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database) (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix »). Afin de comparer les prix annuels entre pays, il est nécessaire de synthétiser en un prix unique les prix des différentes tranches au cours des deux semestres. Pour cela, en l'absence de volumes de consommation des autres pays européens, c'est la structure de consommation française qui est utilisée. Le prix moyen calculé pour l'Allemagne est donc celui que l'on obtiendrait si on appliquait à la consommation française les prix pratiqués en Allemagne. Pour les pays où les prix des tranches hautes de consommation n'ont pu être renseignés faute de client, le prix est imputé en tenant compte de la moyenne européenne.

Pascal LÉVY, SDES

Dépôt légal : septembre 2019  
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directeur de publication : Sylvain Moreau  
Coordination éditoriale : Florence Patin  
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

# Commissariat général au développement durable

Service de la donnée et des études statistiques  
Sous-direction des statistiques de l'énergie  
Tour Séquoia  
92055 La Défense cedex  
Courriel : [diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

